



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-28

Séance 10 juin 2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	9

Date de la convocation

**05/06/2025**

Date d’Affichage

**05/06/2025**

L’an deux mille vingt-cinq et le dix juin, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Helene Bleuzen, François SANCHEZ, , Chantal Exbrayat-Dumas

Procuration de Cynthia Gaudin à Helene Bleuzen,  
Sébastien Vera à Jean Marcel Guigou  
Éric Mollet à Chantal Exbrayat-Dumas

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas

**Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025**

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l’article L1612-2 du Code Général des Collectivités

Territoriales ;

Vu l’état 1259 portant notification des bases nettes d’imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l’exercice 2025.

Monsieur le Maire propose reporter les taux de taxes locales 2024 pour l’année 2025 soit

Foncières bâties	24.89 %
Foncières non bâties	51.58 %
Habitation résidences secondaires	9.65 %

Le Conseil Municipal,  
Où l’exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré à l’unanimité des membres  
FIXE les taux d’imposition pour l’année 2025 comme suit :

Foncières bâties	24.89 %
Foncières non bâties	51.58 %
Habitation résidences secondaires	9.65 %

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Gilles RIPERT, Maire



Secrétaire de séance,

Chantal EXBRAYAT DUMAS